

*Commercialisation des œufs*

données dont nous disposons depuis que le comité a fait son rapport.

J'aimerais rappeler brièvement les événements qui se sont déroulés depuis que le comité a déposé son rapport. En décembre, la Colombie-Britannique a fait savoir qu'elle allait se retirer de l'Office canadien de commercialisation des œufs. Or, la Colombie-Britannique est l'une des principales provinces productrices. Puis, le 29 janvier dernier, Terre-Neuve a annoncé qu'elle allait l'imiter. On nous informe que d'autres provinces sont sur le point d'en faire autant. Pourquoi ces deux provinces se retirent-elles? Sans doute qu'avant de commenter le rapport, la Chambre est en droit d'obtenir une réponse à cette question.

Il devient de plus en plus flagrant que nous n'avons plus de programme national de commercialisation des œufs. Nous avons même des raisons de nous demander si nous en avons jamais eu un. Les témoignages que le comité a obtenus de plusieurs provinces ont établi qu'il existe encore des obstacles au commerce interprovincial des œufs, bien que la création de l'Office remonte à plus d'un an. D'autant plus que l'Office a été créé surtout dans le but de mettre fin à la guerre des poulets et des œufs, et de supprimer les obstacles au commerce dans les provinces. Ainsi, la Nouvelle-Écosse n'arrivait pas à vendre ses œufs sur le marché de Terre-Neuve, et la Colombie-Britannique interdisait l'accès au sien à l'Alberta et aux autres provinces. D'après certains témoins entendus par le comité, l'Office a fixé si haut son prix d'intervention, c'est-à-dire le prix à verser pour l'excédent d'œufs, qu'il encourageait, et continue sans doute de le faire, la surproduction.

D'autre part, l'Office est incapable de faire respecter les contingents, et certaines provinces—le Québec, notamment—n'ont pas réussi à mettre leurs producteurs au pas. Il s'ensuit que la production des œufs au Canada n'est toujours pas contenue et que l'Office est incapable—du moins l'a-t-il été jusqu'à la fin de janvier—de contrôler l'offre d'œufs. Le mois dernier, l'OCCO annonçait qu'il avait en stock un excédent de 40 millions d'œufs, et que les surplus s'accumulaient au rythme de 15 millions par semaine. Il s'agit de la nouvelle parue le 15 janvier dernier dans le *Globe and Mail*. Peu de temps après la parution de cette nouvelle, l'OCCO annonçait à sa réunion de Moncton qu'il allait réduire la production de 10 p. 100. Qu'arrive-t-il aux excédents déjà en stock? Est-ce qu'ils pourrissent sur place? On nous dit qu'ils ont été écoulés. De quelle façon? Même le ministre de l'Agriculture a fait preuve de scepticisme devant une pareille déclaration.

● (1540)

Quatrièmement, il ne peut pas y avoir de régulation de l'offre tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de coordination entre la production intérieure et les importations d'œufs. Dans notre rapport, nous avons dit notamment:

Le ministre de l'Agriculture n'a pas tenu compte d'une des conditions essentielles de la gestion de l'offre, c'est-à-dire que le gouvernement n'a pas mis en place de mécanisme efficace de contrôle des importations, ce qui a eu pour conséquence directe un manque de stabilité à la production et entraîne encore pour le consommateur des fluctuations de prix.

On en voit évidemment le résultat tous les jours. Par exemple, la situation est telle, sur le marché ontarien des œufs, que les producteurs ontariens ont dû récemment vendre les œufs au-dessous du prix coûtant, faute de la part de l'Office, du gouvernement en la personne du ministre, du Conseil de commercialisation des produits de ferme et du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), de contrôler les importations d'œufs, ou du moins de coordonner ces importations avec la production intérieure.

[M. McGrath.]

Je regrette que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) ne soit pas là. Il est bien venu à la Chambre aujourd'hui, au cours de l'une de ses rares visites, mais il n'a malheureusement pu rester pour le débat. J'espère qu'il pourra y participer, étant donné que la question est de son ressort.

L'Association des consommateurs du Canada qualifie l'Office canadien de commercialisation des œufs de monopole mal géré. Vu les privilèges spéciaux dont il jouit en ce qui concerne la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, l'Office s'expose à des accusations de ce genre s'il ne compte pas de représentants des consommateurs. Au début de la session actuelle, le ministre de l'Agriculture avait fait la promesse suivante, comme en fait foi son discours du 3 octobre à la page 92 du hansard:

Nous allons annoncer sous peu de nouvelles nominations au Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Il y aura un représentant des consommateurs, un représentant qui veille aux intérêts des travailleurs et un homme d'affaires.

Qu'est-il arrivé de ces nominations? On les avait promises à la Chambre en octobre dernier. En vertu de la loi, le Conseil de commercialisation des produits de ferme détient un pouvoir de surveillance directe et est comptable envers le ministre; le ministre est donc responsable des activités quotidiennes de l'OCCO. On nous avait promis la nomination de représentants au Conseil, en octobre dernier; pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas jugé bon de faire honneur à sa promesse?

Et que dire de l'OCCO—s'il est capable de survivre et s'il survit effectivement? Je crois—et nombre de députés sont de cet avis, y compris l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations—que vu sa situation particulière et les privilèges dont il bénéficie, et étant donné que les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ont été abandonnées dans son cas, le conseil d'administration de l'OCCO devrait inclure des représentants des consommateurs. J'espère que le ministre de la Consommation et des Corporations va nous donner des explications, ne fût-ce que sur cet aspect. On se serait attendu de voir le ministre se faire le champion de la cause des consommateurs, ne serait-ce que parce que cela concorde avec les fonctions qui lui ont été confiées de par le décret établi par son ministère. Mais c'est plutôt le contraire, il me semble.

Il est intéressant de lire ce qu'a dit le ministre de la Consommation et des Corporations devant le comité, comme en témoigne le n° 10 du compte rendu des délibérations du comité. Voici ce qu'il a dit:

Je ne parle pas d'un représentant du consommateur mais d'un représentant fédéral, si bien que, si quelqu'un doit payer le plus, ce ne sera plus mon ministère, mais plutôt le gouvernement fédéral.

Voilà le genre de charabia que le ministre de la Consommation et des Corporations nous a servi au cours de sa brève apparition devant le comité. Mais une chose est claire comme de l'eau de roche, c'est que le ministre ne favorise pas la nomination de représentants du consommateur à l'Office canadien de commercialisation des œufs, et qu'il ne défend pas le principe de la représentation du consommateur dans les offices de commercialisation nationaux. A ce propos, le ministre de la Consommation et des Corporations devrait dire à la Chambre ce qu'il propose de faire des recommandations du rapport Forbes sur la représentation du consommateur dans les offices de commercialisation. Le rapport Forbes n'a pas été fait à la légère. Il a été commandé par le ministère de la Consommation et des Corporations et est entre les mains du ministre et de son ministère depuis avril dernier. D'après ce que j'ai lu du